

► Justice. Meurtre d'Arnaud à La Flèche : remise en liberté d'un des mis en cause

Photo archives - Le Malin Libre



La Flèche, le 28 septembre. Selon une source proche de l'enquête, la reconstitution avait été « fructueuse ».

Quelques jours après la reconstitution, le plus jeune des frères soupçonnés du meurtre d'Arnaud Froger à La Flèche sera remis en liberté.

Le 20 août 2015, Arnaud Froger, 36 ans, décédait dans l'incendie de sa maison au n° 44 de la rue de l'Hospice à La Flèche. Ce qui pouvait passer, au départ, pour un simple accident se révélera être un dossier complexe. Le Fléchois aurait, en effet, été tué à coup(s) de couteau et sa maison incendiée par la suite.

Nouveau coup de théâtre

Moins de dix jours après l'incendie mortel, des indices permettaient l'arrestation d'un homme de 37 ans, domicilié rue Saint-Germain à La Flèche. Il reconnaissait une partie des faits, avant d'accuser un tiers, placé en garde à vue, puis mis en examen, avant d'être libéré. Il avait un alibi sérieux.

L'enquête se dirige également vers le frère cadet du premier homme. Agé de 31 ans, le petit frère est interpellé fin février. Alors soupçonné d'avoir porté le ou les coup(s) de couteau, il est placé en détention provisoire.

Mardi dernier, nouveau coup de théâtre dans l'enquête, toujours à l'instruction, sur la mort d'Arnaud Froger : le juge a signé une ordonnance de remise en liberté avec placement sous contrôle judiciaire du petit frère. Comme il exécute une peine pour un précédent dossier, il sera libéré dans un mois.

Expertise téléphonique

Trois arguments semblent remettre en cause la culpabilité du frère cadet. D'abord une lettre du grand frère. Premier suspect, il écrit noir sur blanc qu'il sait son frère innocent. Ensuite, une expertise téléphonique en date du 21 septembre dernier. Demandée par M^e Jean-Philippe Peltier, cette expertise émet des doutes sur la présence du jeune frère ce 20 août 2015, soir du meurtre, entre 20 h 41 et 21 h 37. Dernier élément : la reconstitution. Le frère cadet était présent, il a répondu aux questions des enquêteurs mais a refusé de jouer le rôle, qu'il dit ne pas avoir tenu, malgré les accusations renouvelées du grand frère.

Rappelons que le grand frère, lui, demeure en détention provisoire.

Natacha LONGERAY